

International Affairs

Nº 10 – NOVEMBRE 2024

AUDIT ET ASSURANCE

Publication du programme de COESA et de ses groupes de travail pour l'année 2025.

COESA a publié son plan de travail pour l'année 2025 qui, de manière tangentielle et comme aspect à long terme, contient une référence à une éventuelle réforme de la norme d'audit. Le projet est développé sous forme de plusieurs plans concrets de ses groupes de travail, y compris :

- [Equivalence and adequacy](#) : qui indique la révision des articles de la directive d'audit pour éliminer les ambiguïtés et limitations, ainsi que l'évaluation de l'impact des modifications apportées par la CSRD. Le groupe analysera également l'établissement d'une base de données commune de compagnies de pays tiers et le développement de guides d'améliorations pratiques sur leur registre. Finalement, il continuera à analyser les développements au sein d'autres pays, en particulier en UK.
- [International standards](#) : ce programme mentionne une nouvelle fois la possible révision de la norme (modifications stratégiques) après la période actuelle. Ce groupe est responsable de l'analyse de l'ISSA 5000.

- [Enforcement](#) : ce groupe travaille fondamentalement sur le suivi et la préparation de l'*Enforcement Report* (celui de l'[année 2024](#) a été publié récemment, et contient une analyse de certains aspects de la CSRD), en coordination avec d'autres groupes. Il est fait mention de la possibilité de créer une base de données d'application.
- [Inspections](#) : outre les activités inhérentes au groupe, il englobe aussi la création d'un plan de formation pour les inspecteurs.
- [Market monitoring](#) : les activités programmées sont celles du groupe.

COESA a également publié la [Méthodologie commune pour les inspections](#) (CAIM en anglais) relative à la NIA 600 (Révisée).

Norme ISSA 5000 Normes d'assurance en matière de durabilité

Publication sur le site Web d'IAASB de la norme ISSA 5000 approuvée par le PIOB. La norme ainsi que les bases pour les conclusions peuvent être téléchargées sur le [lien](#) suivant.

Directive sur la divulgation d'informations en matière de durabilité

Publication dans toutes les langues officielles de l'UE, du texte de la communication de la Commission sur l'interprétation de certaines dispositions (FAQ) de la CSRD ([lien](#)).

Réduction des charges administratives

Pendant le [sommet de Budapest](#) de l'UE, qui s'est tenu le 8 novembre, le Conseil a accordé la nécessité d'une révolution en matière de simplification des charges administratives et une norme claire et intelligente. La Commission a relevé le défi et le commissaire en charge de l'Économie et la Productivité ainsi que de la Mise en œuvre et la Simplification, Valdis

Dombrovskis en conférence de presse après les audiences avec l'EP (le 12 novembre), tout comme la présidente de la Commission Ursula von der Leyen en [conférence de presse](#) à l'issue du sommet, se sont engagés à réduire les obligations de 25 % (voire plus dans le cas des PME) à travers une législation Omnibus qui couvre différents sujets. Il a également été fait mention du besoin de réexaminer le « triangle taxonomie, CSRD et CS3 », afin de détecter les exigences redondantes ou obsolètes. Ces déclarations ont été soutenues par le [Conseil compétitivité](#) du 28 novembre. Il convient de mentionner qu'aucun changement réglementaire n'est prévu, mais plutôt des mesures visant à faciliter l'application de la norme.

Quant au Parlement européen, les responsables des commissions d'Économie (ECON) et questions juridiques (JURI) veulent voir des actes qui abordent la simplification et ont publié un [résumé des recommandations](#) des rapports Letta, Draghi et Noyer.

Une norme en cours qui aborde le sujet des charges administrative englobe :

- **Règlement (UE) 2024/2809 du Parlement Européen et du Conseil**, du 23 octobre 2024, qui modifie les règlements (UE) 2017/1129, (UE) N° 596/2014 et (UE) N° 600/2014, afin de rendre les marchés des capitaux de l'Union plus attractifs pour les entreprises et de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux capitaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) ([lien](#)).
- **Proposition de règlement pour modifier les règlements qui régissent le fonctionnement des ESA** COM(2023)0593 en leur demandant d'identifier une norme redondante en matière d'informations ([lien](#)). D'après ce règlement, les autorités de supervision européennes (y compris AMLA-blanchiment de capitaux) sont tenues de réviser la norme et les exigences en matière d'informations, pour éviter de demander des informations redondantes ou obsolètes. Cela concerne les règlements (EU) N° 1092/2010, (EU) N° 093/2010, (EU) N° 1094/2010, (EU) N° 1095/2010 et (EU) 2021/523. Le texte [approuvé par le Parlement](#), concerne aussi la législation nationale, comme conséquence de la transposition.
- **Amélioration des outils numériques pour les entreprises**, au sein du train de mesures visant à réduire la charge administrative COM(2023) 177 ([lien](#)). Le Parlement a approuvé une correction à la

proposition présentée au Conseil, à débattre, et elle devrait être approuvée sans problème par le Conseil, car elle contient les accords atteints. Elle sera traitée lors de la réunion du 16 décembre du groupe de Company Law ([Texte approuvé par le Parlement](#)).

Quant à la transposition de la [Directive déléguée qui modifie les critères pour la classification des entreprises selon leur taille](#), nous collectons des informations concernant les mesures adoptées. Le site Web du JOUE présente les pays qui ont déjà adopté des mesures et qui varient parmi ceux qui ont rattaché l'obligation de l'audit à la définition de petite entreprise et ceux qui établissent des limites spécifiques pour déterminer l'obligation des entreprises de se soumettre à un audit.

Obligations vertes

ESMA a créé un site Web et encouragé tous ceux qui souhaitent réaliser la révision externe d'information pré- et post- émission, à envoyer des informations pendant la période transitoire ([lien](#)). Le règlement sur les obligations vertes (2023/2631) établit qu'ESMA sera le superviseur direct de ceux qui réaliseront la révision externe des informations exigées par ce règlement. Le registre sera exigé avant le mois de juin 2026 et du 21 décembre 2025 au 21 juin 2026, un régime transitoire sera appliqué aux entités qui souhaitent prêter un service de révision externe. Au cours de cette période, tous ceux qui souhaitent prêter ce type de services devront s'efforcer de remplir les exigences visées dans les articles 24 à 38. Les informations à présenter, ainsi qu'un modèle pour le faire sont indiqués sur ce site Web. Le 20 décembre, ESMA publiera la liste des entités qui ont communiqué et fourni les informations nécessaires. ESMA a réalisé une consultation sur les RTS en mars 2024 ([lien](#)).

Règlement des activités de qualification

Complétion de la procédure pour l'adoption d'un règlement de la Commission sur la transparence et l'intégrité des activités de qualification environnementale, sociale et de gouvernance et qui modifie les règlements

UE 2019/2088 et 2023/2859 ([lien](#) vers le site Web du Conseil). Ce règlement a pour objectif de réguler les activités de qualification des produits financiers durables. Il établit, entre autres mesures, l'obligation de s'inscrire auprès d'ESMA, qui autorise et supervise ces entités, et une incompatibilité pour prêter des services d'audit ou de vérification.

Nouveautés dans d'autres pays

- Allemagne

- [Lettre d'IDW](#) à ses membres en les informant des conséquences d'un retard d'adoption de la CSRD. La rétroactivité complète (c'est-à-dire celle qui affecte les exercices clôturés en décembre 2024) dans la transposition ne semble pas être une option viable. En revanche, une rétroactivité « fausse » semble quant à elle viable, c'est-à-dire qu'elle concerne les exercices en cours (exercices clôturés au 31 décembre 2025). Les entreprises sont toujours tenues d'informer selon la directive d'INF et de le faire en utilisant ESRS. Il est prévu qu'APAS (superviseur) publie également une note à ce sujet.

- France

- Le H2A publie une [mise à jour des FAQ](#) sur la vérification des informations en matière de durabilité. Ces questions abordent principalement le sujet des exigences pour s'inscrire sur les listes de vérificateurs.

- Italie

Présentation de la réforme des statuts du **CNDCEC** ([lien](#))

- Royaume-Uni

- **FRC** publie un rapport sur la qualité des audits locaux avant la « réinitialisation » du système ([lien](#)) et approuve le diplôme de CIPFA de spécialiste en la matière ([lien](#)).

- USA

- Le **PCAOB** adopte de nouvelles exigences pour normaliser l'information sur les compagnies et les métriques sur les missions [new requirements](#)

[regarding public reporting of standardized firm and engagement metrics](#) et [amendments regarding the PCAOB framework for collecting information from audit firms](#).

- Publication de **PCAOB** destinée aux compagnies de petite dimension [Audit Focus : Critical Audit Matters](#).
- Publication de **PCAOB** « [Auditor Responsibilities for Detecting, Evaluating, and Making Communications About Illegal Acts](#) ».

INFORMATION CORPORATIVE

En matière de normes d'information sur la durabilité

- Nouvelles questions liées à l'application du règlement de taxonomie ([lien](#)).
- **COMMUNICATION DE LA COMMISSION — DOCUMENT D'ORIENTATION concernant le règlement (UE) 2023/1115 relatif aux produits « zéro déforestation »** ([lien](#)) Comprend une section spécifique relative aux formes de certification et de vérification par des tiers pour remplir les exigences du règlement de déforestation. Dans ce cas particulier, le Parlement européen approuve le report de l'application du règlement de déforestation d'un an ([lien](#)) et le Conseil l'a confirmé ([lien](#)).
- **IFRS** publie un guide pour aider les entreprises à identifier les risques et les opportunités relatives à la durabilité ([lien](#)).
- **IASB** publie un rapport d'évolution sur l'adoption des ISSB ([lien](#)).
- **IPSASB SRS ED 1, *Climate-related Disclosures*** propose des orientations spécifiques destinées au secteur public, basées sur les normes ISSB.

Autres informations corporatives

- Publication du **règlement (UE) 2023/2862 de la Commission**, du 12 novembre 2024, qui modifie le Règlement (UE) 2023/1803 relatif à la Norme Internationale de comptabilité 21 ([lien](#)).
- **IPSASB** publie la [IPSAS® 50, Exploration for and Evaluation of Mineral Resources y Stripping Costs in the Production Phase of a Surface Mine \(Amendments to IPSAS 12\)](#).
- **IPSASB** publie l'avant-projet ED 92, *Tangible Natural Resources* ([lien](#)).
- **IPSASB** *Concessionary Leases and Other Arrangements Conveying Rights over Assets* Amendments to IPSAS 43, IPSAS 47, and IPSAS 48) ([lien](#)).

AUTRES SUJETS

Présence internationale de l'ICJCE

Au cours du dernier mois, des représentants de l'ICJCE ont participé aux :

- Comité exécutif d'**Accountancy Europe** pour débattre sur des sujets de gouvernance et sur le plan d'activité pour les mois à venir.
- Présentation, lors du Members' Engagement Day d'**Accountancy Europe**, des lignes politiques d'intervention de la nouvelle Commission européenne et des progrès dans la transposition de réglementations et de normes techniques.
- Réunion du Conseil d'**IFAC** qui s'est déroulée à Paris et au cours de laquelle les postes de président et vice-président ont été renouvelés.
- Divers séminaires organisés par **Accountancy Europe** et **IFAC** au sujet de la norme sur la durabilité et la norme technique NIAS 5000.
- Réunion du Sounding Board de **Business Europe** pour aborder principalement les progrès des normes en matière de comptabilité financières émis par IASB.

Autres sujets corporatifs :

- **IFAC** a rendu publique sa convocation pour couvrir les postes dans ses comités et exécutif 2025. Elle est ouverte jusqu'au 31 janvier 2025. Le PIOB devrait publier très prochainement la convocation pour l'accès aux Conseils des normes (IAASB et IESBA).
- Nous avons informé **AcE** des développements en Espagne, en rapport à la transposition de la CSRD et le communiqué conjoint ICAC-CNMV.

Vous pouvez consulter d'anciens numéros sur ce [lien](#)

Bulletin numérique élaboré par l'Instituto de Censores Jurados de Cuentas de España

www.icjce.es

ISBN : 978-84-17367-83-1

 [Demander la résiliation](#)

Cet e-mail et les documents joints s'adressent exclusivement aux destinataires indiqués. L'information contenue peut être CONFIDENTIELLE et/ou être PROTÉGÉE PAR LA LOI, et elle ne représente pas nécessairement l'avis de l'ICJCE. Si vous avez reçu cet e-mail par ERREUR, merci de le communiquer immédiatement à l'expéditeur et de l'ÉLIMINER, car VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ à l'utiliser, révéler, distribuer, imprimer ou copier une partie ou la totalité des informations qu'il contient. Merci.